



**Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon**

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 6 septembre 2011 9h00**

Président : M. DECOSTERD Thierry

Secrétaire de séance : M. Daniel BELIARD

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M. Bernard ALLARD, M. Pierre BARBIER, M. Daniel BELIARD, M. Jacques BRAVO, M. Claude CORDIER, M. Thierry DECOSTERD, M. André GAUTHIER, M. Constant JACQUET, M. Claude MAIRE, M. Daniel MEYER

Elu excusé : M. Raymond BALLOT

Autre présent : M. Didier ROLLET,

Ordre du jour :

- Travaux :
  - Etat d'avancement des Programmes de Travaux,
  - Résultats des essais de pompage puits P4 Saint-Vit
  
- Service Public d'Assainissement Non Collectif :
  - Règlement de service,
  - Redevances,
  - Budget
  
- Personnel : Contrat d'apprentissage
  
- Budget : Etat des Dépenses/Recettes
  
- Divers:
  - Microcentrale hydroélectrique,
  - Prélèvement automatique,
  - Réponse Nicollin

## **1. Approbation du PV de la séance précédente**

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente.

## **2. Travaux**

M. Béliard informe le bureau de l'état d'avancement des différents travaux en cours. Les travaux de traversée de la commune d'Hugier démarrent cette semaine, pour une durée de trois mois.

Le président informe le bureau de l'attribution des marchés de réhabilitation du réservoir de Ferrières les Bois à l'entreprise RESINA pour un montant de 49 000 euros H.T. et de rénovation des bureaux administratifs à l'entreprise SPPI pour un montant de 8700 euros H.T..

M. ROLLET explique que la société IDEES EAUX a remis son rapport sur l'inspection du puits P4 à Saint Vit qui connaît des problèmes de venues de sables. Il en ressort qu'il est nécessaire de modifier le tubage en obturant la partie haute d'où viennent les sables et qu'il ne pourra pas produire plus de 150 m<sup>3</sup>/H contre les 300 initialement prévus. Une réunion est organisée avec le concepteur et le constructeur du puits afin de comprendre les causes du problème et d'envisager la suite à donner.

M. ROLLET présente le rapport d'étape remis par le bureau d'études Sciences Environnement, sur la recherche en eau dans le secteur de Courchapon.

Il rappelle que cette étude a été commandée, car le syndicat des eaux souhaite améliorer la diversification et les capacités de sa ressource en eau. En effet, bien qu'il dispose de deux ressources différentes, dont celle de Saint Vit qui peut satisfaire à l'ensemble du syndicat, celles-ci présentent des fragilités.

Ainsi, une partie de la ressource de Saint Vit est sujette à une pollution aux COV, ce qui a valu un arrêt du puits P2 par l'ARS en 2002. L'origine de cette pollution n'étant pas déterminée, on peut s'interroger sur l'avenir de la ressource qui est sous surveillance rapprochée. De plus, la protection a montré ses limites cet été lors de l'occupation des périmètres rapprochés par des gens du voyage, ce qui a nécessité l'arrêt du pompage par mesure de précaution. Enfin, la proximité de la route d'Osselle, avec son trafic de matières dangereuses peut faire craindre à tout moment un accident qui limiterait l'usage de cette ressource.

Quant à la ressource de Courchapon et Chenevrey, il s'agit plutôt de problèmes de quantité que de qualité de l'eau.

En effet, lors des épisodes de sécheresse en été et automne, la ressource des puits de Chenevrey et Courchapon baisse de façon importante, si bien que la ressource ne satisfait plus les besoins.

Certes, il existe une interconnexion avec la Ville de Besançon, mais il semble important pour une collectivité comme le syndicat de chercher à diversifier son approvisionnement de façon autonome, en augmentant notamment le potentiel sur le secteur de Courchapon, afin de limiter les frais énergétiques de transport de l'eau depuis Saint Vit.

Le rapport remis par le bureau d'études Sciences Environnement montre qu'il existe plusieurs nappes potentielles à explorer. Le bureau syndical décide d'approfondir les recherches dans la nappe alluviale de l'Ognon, étant sûr de trouver de l'eau de qualité similaire à celle actuellement exploitée et permettant ainsi de compléter la production pour sécuriser à court terme notre approvisionnement.

De plus, le bureau souhaite continuer les investigations sur le forage de Ruffey le Château en eau profonde pour connaître la qualité de l'eau et le potentiel envisageable.

M. BELIARD présente une partie des travaux envisagés pour 2012.

Le bureau sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Doubs et de l'Agence de l'eau concernant les travaux suivants (*délibération 1 adoptée à l'unanimité*) :

- Commune de Mercey le Grand : Renforcement du réseau AEP Traversée du village D16/D16 E, Route de Romain et Rue de Saint vit, Route d'Ougney et Rue de l'Eglise, le coût de ces travaux est estimé à 367 165.63 € HT.

- Commune de Pelousey : Renforcement du réseau AEP Grande Rue et reprise des branchements, le coût de ces travaux est estimé à 49 657.39 € HT.

- Commune de Lantenne Vertière : Renforcement du réseau AEP Chemin du Guillot, le coût de ces travaux est estimé à 52 009.55 € HT.

Le bureau sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Jura et de l'Agence de l'eau concernant les travaux suivants (*délibération 2 adoptée à l'unanimité*) :

- Commune de Romain Vigearde : Renforcement du réseau AEP Rue des Sapins, le coût de ces travaux est estimé à 22 885.70 € HT.

Ensuite, le Président rappelle au Bureau Directeur que le Syndicat a sollicité l'ouverture d'une enquête d'utilité publique relative à la protection des puits n°1,3 et 4 situés sur la commune de Saint Vit.

Il précise que la parcelle 99, située dans le périmètre de protection du puits n°4 ne pouvant être acquise à l'amiable, une enquête parcellaire doit être lancée conjointement à l'enquête d'utilité publique.

Le Bureau Directeur, l'exposé de son Président entendu et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président solliciter le Préfet du Doubs pour l'ouverture d'une enquête parcellaire (*Délibération 3 adoptée à l'unanimité*)

### **3. Service public d'assainissement non collectif (SPANC).**

Les nouveaux statuts sont en cours de signature dans les préfectures.

M. ROLLET présente un projet de budget et de montants des redevances permettant de l'équilibrer.

Le bureau valide les redevances suivantes :

<b>Type</b>	<b>Redevable</b>	<b>Fréquence</b>	<b>montant H.T.</b>
Contrôle diagnostic initial <=7 EH	Propriétaire	forfait	94
Contrôle diagnostic initial >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	150
Contrôle diagnostic initial >20 EH	Propriétaire	forfait	200
Contrôle de conception et réalisation <=7 EH	Propriétaire	forfait	150
Contrôle de conception et réalisation >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	200
Contrôle de conception et réalisation >20 EH	Propriétaire	forfait	300
Contrôle supplémentaire de réalisation <=7 EH	Propriétaire	forfait	50
Contrôle supplémentaire de réalisation >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	60
Contrôle supplémentaire de réalisation >20 EH	Propriétaire	forfait	80
Contrôle diagnostic immobilier <=7 EH	Propriétaire	forfait	50
Contrôle diagnostic immobilier >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	60
Contrôle diagnostic immobilier >20 EH	Propriétaire	forfait	80
Contrôle de bon fonctionnement <=7 EH	Usager AEP	semestriellement	16
Contrôle de bon fonctionnement >7 EH et <20 EH	Usager AEP	semestriellement	24
Contrôle de bon fonctionnement >20 EH	Usager AEP	semestriellement	36

Ces montants permettent d'équilibrer le budget prévisionnel, présenté ci-dessous avec une simulation sur 10 ans.

	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	année 7	année 8	année 9	année 10
<b>dépenses</b>										
personnel	6000	6090	6212	6336	6463	6592	6724	6858	6995	7135
charges à caractères générales	5000	5100	5202	5306	5412	5520	5631	5743	5858	5975
autres charges	100	300	300	300	300	300	300	300	300	300
etude diag initial	50000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
contrôle de bon fonctionnement prestataire extérieur			4500	4590	4682	4775	4871	4968	5068	5169
<b>total</b>	<b>61100</b>	<b>11490</b>	<b>16214</b>	<b>16532</b>	<b>16857</b>	<b>17188</b>	<b>17526</b>	<b>17870</b>	<b>18222</b>	<b>18580</b>
<b>Recettes</b>										
redevance contrôle neuf	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
redevance contrôle bon fonctionnement		16000	16000	16000	16000	16000	16000	16000	16000	16000
redevance contrôle diag initial	47000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
redevance vente immobilière	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
aide AERMC neuf 26 euros	130	0	0	0	0	0	0	0	0	0
aide AERMC diag 26 euros	13000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
report		30	5540	6326	6794	6937	6750	6224	5354	4132
<b>total</b>	<b>61130</b>	<b>17030</b>	<b>22540</b>	<b>23326</b>	<b>23794</b>	<b>23937</b>	<b>23750</b>	<b>23224</b>	<b>22354</b>	<b>21132</b>
<b>Bilan budget</b>	<b>30</b>	<b>5540</b>	<b>6326</b>	<b>6794</b>	<b>6937</b>	<b>6750</b>	<b>6224</b>	<b>5354</b>	<b>4132</b>	<b>2552</b>

Par ailleurs, toujours dans un esprit de service à mettre à disposition des communes, le président propose au bureau d'étudier une possibilité de facturation de l'assainissement collectif sur les factures d'eau potable.

Le bureau est favorable sur le principe à une telle proposition, reste à en valider la faisabilité en pratique par la trésorerie.

#### **4. Personnel**

Le président propose de recruter M. Jean Baptiste LUTZ, en contrat d'apprentissage de licence professionnelle pour une durée d'un an. Il s'agit de lui faire réaliser l'étude de l'automatisation du lavage des filtres de la station de Courchapon. Des tâches annexes concernant plus généralement la télégestion lui seront confiées. Il avait déjà effectué un stage de deux mois en BTS, sur le sujet de la télégestion et avait donné une entière satisfaction dans son travail.

Le bureau valide à l'unanimité ce recrutement. *(Délibération 4 adoptée à l'unanimité)*

Par ailleurs, le bureau valide la possibilité d'avancement de Mlle VEJUX Laurence au grade d'adjoint administratif principal de seconde classe, étant donné qu'elle donne satisfaction dans son poste de travail. *(Délibération 5 adoptée à l'unanimité)*

#### **5. Budget**

Le président présente l'état des dépenses recettes. A ce stade, le budget est respecté. Pour l'instant un emprunt ne semble pas nécessaire.

## 6. Divers

- La consultation concernant la microcentrale hydroélectrique est en cours. Une proposition de convention a été envoyée au SMABVO, concernant la participation du syndicat à la réalisation de la passe à poissons imposé dans l'arrêté préfectoral.
- Les services administratifs ont déjà reçu plus de 1000 demandes de prélèvement automatique.
- Le syndicat avait interrogé la société NICOLLIN sur le nouveau glissement de terrain apparu il y a quelques mois. Cette dernière a donné une réponse rapide, sur le fait qu'elle avait bien pris en compte l'incident. Elle ajoute, qu'avec les services de l'Etat une expertise indépendante aurait lieu. Par ailleurs, les résultats des piézomètres installés autour du site ont été communiqués. Les mesures, bien qu'elles ne montrent pas de résultats alarmants suscitent la vigilance sur l'évolution de certains paramètres, notamment les métaux lourds.
- Le Président informe le Bureau Directeur que suite à l'accident automobile du 24/04/2011 concernant le véhicule 891ZG25, l'assureur AVIVA avait oublié de nous rembourser la partie « balisage » du véhicule à la clôture du sinistre. Il précise qu'il y a lieu de prendre une délibération pour encaisser la somme de 91.50€ (un chèque de 35.00€ et un chèque de 56.50€). (*Délibération 6 adoptée à l'unanimité par le bureau*).

**ATTENTION, ASSEMBLEE GENERALE LE 14 OCTOBRE  
A 14 HEURES A COURCHAPON et PROCHAIN BUREAU  
LE 4 OCTOBRE à 9 HEURES**